COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 18-2016 - Séance du 26 septembre - Orale

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La municipalité vous informe qu'elle a signé, en compagnie de 13 autres communes et 2 associations, une convention relative à la gestion du géoportail régional CARTORIVIERA, sous forme de contrat de prestations (Loi sur les communes - article 107b).

Elle entre en vigueur le 1er juillet 2016.

La gestion de ce portail est confiée à la commune de Vevey.

Le financement est réglé selon une clé de répartition des frais de base, réparti entre les communes, après déduction des participations des associations (ASR et SIGE, 8% chacune), soit 75% selon la population et 25% au prorata de la surface du territoire communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic — Le secrétaire

A. Bovay — J. Steiner

LA MUNICIPALITÉ * ST-LÉGIER-LA CHIÉSAZ *

St-Légier-La Chiésaz, le 26 septembre 2016

M. Epp , municipal délégué

Copie au bureau du conseil communal